



## CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ

Je suis concerné par :

- un retard de paiement d'un ou plusieurs paiements découplés (paiement de base, paiement redistributif, paiement JA, paiement vert) et/ou de l'ICHN au titre de l'année 2015, qui a conduit à minorer le montant de l'ATR 2016 ;
- un écart important entre le montant des aides relatives aux mesures agro-environnementales (et climatiques) et des aides à l'agriculture biologique attendu au titre de la campagne 2015 et le montant de l'ATR 2015 correspondant versé au printemps 2016.

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

- **demande à bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale des intérêts dans le cadre de la mise en place Fonds d'allègement des charges financières (FAC) à destination des agriculteurs n'ayant pas perçu le niveau d'aide PAC attendu suite à la mise en place de l'apport de trésorerie remboursable (ATR) dans le cadre du paiement de la PAC 2015 et reconduit pour la PAC 2016 .**
- **atteste sur l'honneur**
  - avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité,
  - l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes,
  - avoir pris connaissance de la décision du Directeur Général de FranceAgrimer INTV-GECRI-2016-70
  - à fournir à la DDT/DDTM les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier.
  - n'avoir fait qu'une seule demande d'aide dans le cadre de cette mesure
  - avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non respect des dispositions de la décision en vigueur,
  - que mon entreprise n'est pas en liquidation judiciaire
  - être informé que le plafond des aides de minimis est limité à 15 000 € par exploitation au titre de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices (Règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, dit « règlement de minimis agricole ») publié au Journal officiel de l'Union européenne L 352 du 24 décembre 2013.
- **m'engage à :**
  - à fournir à la DDT/DDTM les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier.
  - autoriser mon (mes) établissement(s) de crédit(s) et mon centre comptable à communiquer à l'administration tous les éléments nécessaires à l'étude et au contrôle éventuel de mon dossier.
  - souscrire un seul prêt de trésorerie dans ce cadre,
  - conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente décision, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire,
  - accepter et faciliter les contrôles.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ (obligatoire)

**Signature du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés pour les GAEC**

## MENTIONS LÉGALES

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40, s'applique à cette publication et me donne droit d'accès et de rectification pour les données me concernant, en m'adressant à la direction gestionnaire.

L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

**LISTES DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE**

Joindre à la présente demande les pièces justificatives et cocher la case correspondante ci-dessous.

Pièces	Pièce jointe	Sans objet
- Formulaire de demande d'aide complété, signé et daté par le demandeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Attestation signée par le demandeur dans laquelle il liste les aides perçues, ou demandées mais pas encore reçues par l'entreprise unique au titre du « <i>de minimis</i> » agricole pendant l'exercice fiscal en cours et les deux précédents ( <b>annexe n°1 de la notice explicative Cerfa N° 52138</b> ).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Le cas échéant, pour les entreprises ayant reçu, ou demandé mais pas encore reçu, des aides <i>de minimis</i> au titre d'autres règlements <i>de minimis</i> (règlement <i>de minimis</i> entreprise, <i>de minimis</i> pêche ou <i>de minimis</i> SIEG), partie complémentaire de l'attestation susvisée ( <b>annexe n°1 bis de la notice explicative Cerfa N°52138</b> ).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le cas échéant, le pouvoir ( <b>annexe 2 de la notice explicative Cerfa N°52138</b> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire ou IBAN au nom du demandeur (exploitant individuel ou société)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extraction bancaire détaillée, précisant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les dates, le montant du prêt, la durée, le taux et les intérêts, <b>selon le modèle en annexe 3 de la notice explicative Cerfa N° 52138</b></li> <li>• le nom du demandeur</li> </ul> <i>Ces éléments doivent être certifiés par l'établissement bancaire (le nom, la signature, ainsi que le cachet de l'établissement sont indispensables).</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Feuille de calcul de l'aide renseignée par la DDT/M, conforme au modèle diffusé par le Ministère de l'agriculture.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> (DDT/M) A joindre obligatoirement par la DDT/M lors de la transmission à FranceAgriMer	

**RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION  
A USAGE DE FRANCEAGRIMER - NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION**

N° de dossier : \_\_\_\_\_

Date de réception : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|